

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

Effectif légal 86

En exercice 85

Quorum 66

Votants 73

Suffrages exprimés : 73

**DATE DE CONVOCATION**

29 novembre 2021

**DATE D’AFFICHAGE**

06 décembre 2021

**Séance du 15 décembre 2021**

N°211215-05

L'an deux mil vingt et un, le 15 décembre à 18h06, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle cauchoise, sise à Grainville la Teinturière, sous la présidence de Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, David ANQUETIL, Laurent APPERCELLE, Pascal BAILLET, Xavier BATUT, Pierre BAZIN, Pierre-Luc BILLIEZ, Cathy BONS, André-Pierre BOURDON, Emmanuel BOUST, Luc BRÉANT, Alexandra BUQUET, Jean-François BUREL, Bertrand CARPENTIER, Marie-Hélène CHANGARNIER, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Gérard COLIN, Isabelle COMONT, Valérie CORCEL, Martine CORUBLE, Odile COUROYER, Joël DESCHAMPS, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Christophe DUBOSC, Annie DUMENIL, Evelyne DUPUIS, Philippe ETIENNE, Jean-Marie FÉRMONT, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel GEORGES, Nicole GIBOURDEL, Laurent GODEFROY, Benjamin GORGIBUS, Françoise GUILLOT, Patrice HOYÉ, Hervé JOLLY, David LAMBION, Jean-Robert LANCHON, Barbara LANGE, Jacques LEBALLEUR, Antoine LECROQ, Magalie LEGRAS, Daniel LEGROS, Béatrice LEROND, Jérôme LHEUREUX, Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE, Sylvain MONNIER, Marc MUSONI, Bruno NAZE, Jean-François OUVRY, Luc POLINSKI, Jean-Paul RENAUX, Marc ROUSSELIN, Eric SIMON, Yves TASSE, Jean-Pierre THÉVENOT, Bruno THUNE, Patrick TRENTA, Pascal VANIER, Patrick VICTOR, René VIMONT

Était absent représenté par son suppléant :

Patrice FAUCON est représenté par Jean-Paul BEUVIN

Etaient absents excusés avec pouvoir :

Lydie BRETTE a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS  
Philippe CABIN a donné pouvoir à Jean-François OUVRY  
Franck FOIRET a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX  
Martine LE PAIH a donné pouvoir à Jean-François OUVRY  
Alain LEPREUX a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS  
Sophie MAUBANC a donné pouvoir à Bruno THUNE  
Valérie MORSALINNE a donné pouvoir à Jean-François ALIGNY

Absents :

Didier BOULLARD, Philippe CARREIN, Raphaël DISTANTÉ, Philippe DUFOUR, Didier GASTON, Rémi HEROUARD, Véronique IZABELLE, Pierre-Yves JEGAT, Pascal LARGILLET, Didier PEULVEY, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur André-Pierre BOURDON a été élu secrétaire de séance.

\*\_\*\_\*\_\*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après CGCT) et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'article L.1612-11 du CGCT qui permet d'apporter en cours d'année des modifications au budget,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, modifié par l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2021,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 26 novembre 2021,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 2 décembre 2021.

**Le Conseil Communautaire,**  
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- accepte les modifications présentées dans les tableaux ci-dessous :

**RECAPITULATIF DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1/2021 SPOM**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs	Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	42 000,00 €	79	IMPOTS ET TAXES	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS		74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 648,00 €	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	43 045,00 €
66	CHARGES FINANCIERES		78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2 603,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		013	ATTENUATIONS DE CHARGES	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>45 648,00 €</b>		<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>45 648,00 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs	Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		4582	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		19	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
4581	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		041	OPERATIONS PATRIMONIALES	
020	DEPENSES IMPREVUES		024	CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	
			040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>		<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>

DM n°1 SPOM

SERVICE DEMANDEUR	CHAPITRE BUDGETAIRE		LIGNE BUDGETAIRE	S E R V I C E	B U D G E T P R I M I T I F	D M n°1	E X P L I C A T I O N S
	Opération	Chapitre					
DRH	PAS D'OPERATION	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6215 PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	D	118 713,00 €	42 000,00 €	Complément pour la relecture des salaires suite au remplacement d'un congés maternité et d'un renfort pour solder la règle REOM au 31/12/2021
FIN	PAS D'OPERATION	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6541 CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	D	593,00 €	3 065,00 €	Admissions en non-valeur présentées
FIN	PAS D'OPERATION	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6542 CREANCES ETEINTES	D	0,00 €	593,00 €	seance tenante
FIN	PAS D'OPERATION	78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	7817 REP / DEPREC. DES ACTIFS CIRCULANTS	R	593,00 €	2 603,00 €	Mise à jour des provisions
FIN	PAS D'OPERATION	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	774 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	R	168 795,00 €	43 045,00 €	Subvention d'équilibre du Budget Principal



Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

  
Jérôme LHEUREUX

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis ~~10 rue de la République~~ Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Certifié exécutoire par le  
PRÉSIDENT, compte tenu de  
la Réception en Sous-Préfecture  
le 24 décembre 2021



Par délégation du Président  
Le Directeur Général des Services

  
Delphine ROQUIGNY

Accusé de réception en préfecture  
076-200069839-20211215-211215-05-DE  
Date de télétransmission : 24/12/2021  
Date de réception préfecture : 24/12/2021